

SESSION DU CONSEIL N^o 97-03
Le 13 mai 1997

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni par téléconférence le 13 mai 1997. L'ordre du jour figure à l'annexe A. M. William Nitze (États-Unis) présidait la séance. M. Anthony Clarke et M. José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. La présidente du Comité consultatif public mixte (CCPM), M^{me} María Cristina Castro, et le directeur exécutif du Secrétariat, M. Victor Lichtinger participaient également à la séance en compagnie d'autres représentants officiels. M. Marc Paquin agissait en qualité de secrétaire.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

À l'exception du point 4 qui est retiré, l'ordre du jour provisoire est adopté tel que proposé.

Point 2 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM déclare que le budget du Comité indique, selon une mise à jour de l'avant-budget préparé par le Secrétariat, qu'un montant approximatif de 140 000 \$US a été dépensé jusqu'à présent pour le fonctionnement du CCPM et les consultations publiques tenues au Mexique. Elle souligne que le Comité a l'intention de mener ses activités et les consultations publiques en respectant le budget approuvé (fonctionnement du CCPM : 100 000 \$US; consultations publiques : 200 000 \$US). M^{me} Castro signale que le sujet « Autres questions environnementales », dont il a été question au cours d'un quatrième atelier tenu durant les consultations publiques à Mexico, sera maintenant discuté en séance plénière à Vancouver et à Pittsburgh. Des discussions auront également lieu sur l'examen de l'ANACDE.

La présidente fait également part de l'ordre du jour des réunions du CCPM qui se tiendront à Vancouver.

M^{me} Castro demande aux Parties quelles sont leurs intentions concernant le mandat des membres du CCPM, car ce point est depuis quelque temps déjà à l'ordre du jour des sessions des représentants suppléants. Les Parties déclarent qu'elles sont d'accord avec la proposition du Comité, à savoir que les membres soient nommés pour trois ans et que leur mandat soit renouvelé annuellement. Une telle procédure procurera la souplesse nécessaire pour s'assurer que les nouvelles nominations n'affectent pas la continuité des activités. Les Parties conviennent que les Règles de procédure du CCPM devraient être modifiées en conséquence.

Le Mexique rend compte des consultations publiques tenues à Mexico et souligne l'intérêt que l'agriculture biologique a suscité chez certains participants. Il propose que le CCPM dresse, en prévision de la session du Conseil du mois de juin, une liste des questions que la CCE devrait aborder en matière d'environnement et de commerce. Les États-Unis déclarent que le CCPM est invité à donner son avis au Conseil sur toute question qu'il juge appropriée.

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif ne fait aucun compte rendu afin que les membres puissent disposer de plus de temps pour examiner les points de l'ordre du jour relatifs à la prochaine session ordinaire du Conseil.

Point 4 Adoption du compte rendu sommaire des sessions n^{os} 97-01 et 97-02

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Point 5 Prochaine session ordinaire du Conseil**Point 5.1 Programme général**

Les représentants suppléants examinent le programme général proposé et conviennent d'y apporter des changements qui figureront dans la nouvelle version que rédigera le Secrétariat. Entre autres changements, les représentants suppléants conviennent que le 11 juin, à Pittsburgh, ils se réuniront de façon informelle pour le déjeuner et de façon formelle dans l'après-midi. Une réception d'ouverture est censée avoir lieu le même jour, de 19 h à 21 h. Il est également possible que le Comité permanent général (CPG) se réunisse la veille, le 10 juin.

En ce qui concerne l'inauguration de la session par le Conseil, dans la matinée du 12 juin, chacun de ses membres et un dignitaire local prendront la parole durant cinq minutes avant que le Conseil se réunisse à huis clos.

La première partie de la session du Conseil, qui aura lieu en après-midi le 12 juin, sera consacrée aux rapports sur chacun des trois ateliers. La seconde partie sera entièrement dévolue à une discussion entre les participants et le Conseil sur n'importe quelle question environnementale.

Le pays hôte a prévu d'organiser un dîner le soir du 12 juin, de 19 h 00 à 21 h 30.

Point 5.2 Ordre du jour

Les représentants suppléants examinent l'ordre du jour proposé et conviennent d'y ajouter un point afin de pouvoir discuter de la présence éventuelle des ministres à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

- Répercussions environnementales de l'ALÉNA et programme relatif à l'environnement et au commerce : Les représentants suppléants conviennent d'entreprendre les démarches suivantes en prévision de la session du Conseil : les États-Unis feront parvenir au Canada une copie de leur dernière proposition et le Mexique partagera les changements qu'il suggère à cette proposition, le 15 mai, avec les deux autres pays; le 16 mai, le CPG et des fonctionnaires du commerce se réuniront par téléconférence afin de parachever la description du projet relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA; si la description du projet n'est pas parachevée au terme de la téléconférence du 16 mai, on organisera une réunion en tête-à-tête. Il est également convenu que la réunion entre des fonctionnaires du commerce et de l'environnement et le groupe d'experts n'a pas nécessairement besoin de se tenir avant la session de juin.

- Gestion rationnelle des produits chimiques : le Mexique et les États-Unis s'entendent pour examiner de près les questions restées en suspens au sujet des Plans d'action régionaux nord-américains relatifs au DDT et au chlordane.
- Examen de l'ANACDE en vertu de l'alinéa 10(1)b) : Les Parties conviennent d'envisager la possibilité de demander au groupe d'orientation du comité d'examen dirigé par M. Strong d'intégrer les divers examens devant être entrepris par le CCPM, le Secrétariat, le grand public et d'autres intervenants.
- Directives au CCPM : Les Parties discutent des divers éléments pouvant faire partie de la discussion entre le Conseil et le CCPM, y compris : a) les suggestions du CCPM quant au contenu du prochain programme annuel; b) l'ébauche des règles relatives au règlement des différends; et c) un examen indépendant par le CCPM des sections du Rapport annuel consacrées aux obligations des Parties.

Point 5.3 Documents de référence

Le Secrétariat déclare que la préparation des documents de référence pour la session ordinaire du Conseil est en bonne voie.

Point 5.4 Logistique et autres questions

Le pays hôte (les États-Unis) confirme qu'il a choisi Pittsburgh pour tenir la session ordinaire du Conseil.

Point 6 Programme et budget annuels pour 1997

Les Parties approuvent le projet intitulé « *Nouvelles manières d'améliorer la performance environnementale* » sous réserve de le soumettre à un examen juridique.

La description du projet relatif aux répercussions environnementales de l'ALÉNA sera soumise à l'approbation du Conseil à la session de juin.

Point 7 Accord de siège

Le Mexique indique formellement qu'il n'a aucun commentaire à formuler sur la dernière ébauche de l'Accord de siège et qu'il est d'accord pour que le Secrétariat le signe au nom de la CCE.

Faisant suite à une demande du Canada, les États-Unis lui transmettront leurs commentaires par écrit sur cette dernière ébauche.

Point 8 Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE - Processus de révision

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

Point 9 Participation des ministres à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Les Parties conviennent d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil afin de déterminer s'il est possible que les trois membres du Conseil puissent assister ensemble à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Point 10 Mandat des membres du CCPM

Ce point a été discuté au point 2, intitulé « Compte rendu de la présidente du CCPM ».

Point 11 Prochaines sessions

Il est convenu que la prochaine session des représentants suppléants se tiendra le 30 mai 1997 à 9 heures (heure normale de l'Est).

Levée de la séance

La séance est levée à 16 heures, le 13 mai 1997.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil.

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^o 97-03

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ

Tenue par téléconférence le mardi 13 mai, de 13 h à 16 h (heure de l'Est);
12 h à 15 h (heure du Centre); 10 h à 13 h (heure du Pacifique)

PRÉSIDENCE : W. Nitze (États-Unis)

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la présidente du CCPM
- Point 3 Compte rendu du directeur exécutif
- Point 4 Adoption du compte rendu sommaire des sessions n^{os} 97-01 et 97-02
- Point 5 Prochaine session ordinaire du Conseil
 - Point 5.1 Programme général
 - Point 5.2 Ordre du jour
 - Point 5.3 Documents de référence
 - Point 5.3 Séance publique
 - Point 5.4 Logistique et autres questions
- Point 6 Programme et budget annuels pour 1997
- Point 7 Accord de siège
- Point 8 Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 - Processus de révision
- Point 9 Participation des ministres à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies
- Point 10 Mandat des membres du CCPM
- Point 11 Prochaines sessions

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 97-03
ANNOTATIONS

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

MESURE : Adoption de l'ordre du jour

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire annoté C/C.01/97-03/AGEN/01

Point 2 Compte rendu de la présidente du CCPM

La présidente du CCPM rendra compte des activités du Comité aux représentants du Conseil.

MESURE : Information

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour préliminaire de la consultation publique des 14-15 mai 1997 J/97-00/AGEN/02
b) Ordre du jour préliminaire de la session n°. 97-02 du CCPC J/97-02/AGEN/01
c) Rapport exécutif du CCPC sur la consultation publique tenue la Mexico en 1997 J/97-00/RPT/01/Rev.3

Point 3 Compte rendu du directeur exécutif

Le directeur exécutif rendra compte des activités du Secrétariat aux représentants du Conseil.

MESURE : Information

DOCUMENTS : Aucun

Point 4 Adoption du compte rendu sommaire des sessions n°s 97-01 et 97-02

Les Parties sont invitées à examiner et à adopter, le cas échéant, le compte rendu sommaire des sessions des représentants suppléants n°s 97-01 et 97-02

MESURE : Adoption du compte rendu sommaire des sessions n°s 97-01 et 97-02

DOCUMENTS :

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 97-01 C/C.01/97-01/SR/01/Rev.1
b) Compte rendu sommaire de la session n° 97-02 C/C.01/97-02/SR/01

Point 5 Prochaine session ordinaire du Conseil

Les Parties sont conviées à évaluer les progrès accomplis et à mettre la dernière main aux plans de la session ordinaire du Conseil prévue du 11 au 13 juin prochains. Il s'agit plus précisément : du programme général, de l'ordre du jour, de la séance publique et des jalons clés. Il est nécessaire de discuter des questions de fond à inscrire à l'ordre du jour ainsi que des annonces afin d'avoir le temps de préparer et de parachever tous les documents de référence en vue de la session.

Point 5.1 Programme général

Les Parties sont invitées à examiner le programme général de la session et à y apporter des ajustements définitifs.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Programme général préliminaire

C/97-00/PLAN/02/Rev.2

Point 5.2 Ordre du jour

Les Parties sont conviées à examiner l'ordre du jour provisoire afin d'y apporter les derniers ajustements.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Ordre du jour provisoire annoté

C/97-00/AGEN/01/Rev.4

Point 5.3 Documents de référence

Les Parties sont conviées à examiner les documents de référence afin d'y apporter les derniers ajustements.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Voir le Rapport sur l'état des documents

C/97-00/PLAN/01/Rev.4

Point 5.4 Séance publique

Discussion sur la formule de la partie publique de la session du Conseil.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS : Aucun

Point 5.5 Logistique et autres questions

Le pays hôte et le Secrétariat feront le point sur des questions de logistique au besoin.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS : Aucun

Point 6 Programme et budget annuels pour 1997

Les Parties sont invitées à adopter les projets restés en suspens : Répercussions environnementales de l'ALÉNA et Principes visant à élaborer une nouvelle génération d'outils de gestion de l'environnement.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Description de projet : Nouvelles manières d'améliorer la performance
environnementale

C/C.01/97-03/DISC/01

Point 7 Accord de siège

Les Parties rendront compte de l'état d'avancement de leur examen de l'Accord de siège.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

a) Version définitive de l'Accord de siège

Point 8 Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 - Processus de révision

Les Parties discuteront des prochaines étapes concernant le processus d'examen desdites Lignes directrices.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS : Aucun

Point 9 Participation des ministres à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

Les Parties discuteront des prochaines étapes en vue d'un exposé conjoint informel de la part des membres du Conseil, parallèlement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin de souligner l'importance que revêt leur coopération au sein de la CCE ainsi que les réalisations qui en découlent.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS : Aucun

Point 10 Mandat des membres du CCPM

Au cours de leur session n° 96-11 des 16 et 17 décembre, les représentants suppléants ont accueilli favorablement l'avis du CCPM n° 96-07 préconisant un renouvellement de un à trois ans du mandat des membres du Comité. Toutefois, comme les membres américains du CCPM sont nommés par le Président des États-Unis, ce pays devait déterminer s'il faut donner suite à cette recommandation et modifier les Règles de procédure du CCPM en conséquence.

MESURE : Discussion

DOCUMENTS :

- a) Avis du CCPM n° 96-07 (Mandat des membres du CCPM)
- b) Compte rendu sommaire de la session n° 96-11, p. 6

Point 11 Prochaines sessions

Les Parties sont invitées à examiner et à adopter, le cas échéant, le projet de calendrier de téléconférences et de réunions qui suit.

MESURE : Fixer au 3 ou au 11 juin la date de la prochaine session des représentants suppléants.

DOCUMENTS : Aucun